

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Chromodur****Chromodur M**

Version: **2.0 / FR**
Date de révision: **03.12.2021**
Date de création: **28.01.2014**
remplace la version: **1.1**
Page: **1 / 10**

N° du matériau
spécification **183077**
VA-Nr **01963067**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial Chromodur
Chromodur M

N° d'enregistrement REACH: si disponible, indiqué au chap. 3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Uniquement pour une utilisation dentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société DeguDent GmbH
Postfach 1364
D-63403 Hanau

Téléphone +49 (0)6181/59-5576
Téléfax +49 (0)6181/59-5751
Adresse e-mail SDB.Degudent-DE@dentsplysirona.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence +49 (0)6181/59-50 (Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le décret (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1	H334
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique	Catégorie 4	H413
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1	H360F
Cancérogénicité	Catégorie 1	H350
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2	H341

2.2. Éléments d'étiquetage**Marquage selon (CE) 1272/2008**

Base légale EU-CLP selon le décret (CE) no. 1272/2008, Annexe VI

élément(s) déterminant les dangers (GHS)

- cobalt

Pictogrammes de danger



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Chromodur****Chromodur M**

Version: **2.0 / FR**
Date de révision: **03.12.2021**
Date de création: **28.01.2014**
remplace la version: **1.1**
Page: **2 / 10**

N° du matériau
spécification **183077**
VA-Nr **01963067**



Mot signal	Danger
Remarque sur les dangers	H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H350 - Peut provoquer le cancer. H360F - Peut nuire à la fertilité.
Consigne de sécurité	P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
Consigne de sécurité: Prévention	P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P285 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Consigne de sécurité: Réaction	P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/savon. P304 + P341 - EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Consigne de sécurité: Stockage	P405 - Garder sous clef.
Consigne de sécurité: Évacuation	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

En cas de mise en oeuvre thermique, une réaction avec des composés Cr(VI) peut avoir lieu., Peut dégager des vapeurs métalliques lors de la fusion.
De la vapeur de cobalt est dégagée lors de la mise en oeuvre., Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

-

3.2. Mélanges

Informations sur les composants / Composants dangereux selon le décret EU-CLP (CE) no. 1272/2008

• cobalt 62,0% - 63,5%					
No.-CAS	7440-48-4	No.-CE	231-158-0	Catégorie 1	H334
Sensibilisation respiratoire				Catégorie 1	H317
Sensibilisation cutanée				Catégorie 4	H413
Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique				Catégorie 2	H341
Mutagénicité sur les cellules germinales					

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Chromodur****Chromodur M**

Version: **2.0 / FR**
 Date de révision: **03.12.2021**
 Date de création: **28.01.2014**
 remplace la version: **1.1**
 Page: **3 / 10**

N° du matériau
 spécification **183077**
 VA-Nr **01963067**



Toxicité pour la reproduction		Catégorie 1B	H360F
Cancérogénicité		Catégorie 1B	H350
• chrome 28,0% - 29,0%			
No.-CAS	7440-47-3	No.-CE	231-157-5
• molybdène 5,5% - 6,0%			
No.-CAS	7439-98-7	No.-CE	231-107-2
• tungstène < 1,0%			
No.-CAS	7440-33-7	No.-CE	231-143-9
• Silicium < 1,0%			
No.-CAS	7440-21-3	No.-CE	215-609-9
• manganèse < 1,0%			
No.-CAS	7439-96-5	No.-CE	231-105-1

Textes des phrases H, voir au chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

Transférer la personne à l'air frais.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon.
 En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
 Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes**

aucun(e) connu(e)

Dangers

aucun(e) connu(e)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucun(e) connu(e)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié: Poudre spéciale contre les feux métalliques
 poudre extinctrice
 sable sec
 Sel de cuisine

Moyens d'extinction inappropriés: eau
 Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie : oxyde de cobalt.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Chromodur

Chromodur M

Version: 2.0 / FR
Date de révision: 03.12.2021
Date de création: 28.01.2014
remplace la version: 1.1
Page: 4 / 10

N° du matériau
spécification 183077
VA-Nr 01963067



5.3. Conseils aux pompiers

Le produit lui-même ne brûle pas.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter toute formation de poussière.

Éviter l'inhalation de la poussière.

Veiller à une bonne aspiration en cas de formation de poussières.

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail ou sur les machines.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Eviter toute formation de poussière.

Recueillir dans des récipients hermétiquement fermés et étiquetés.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Considérations relatives à l'élimination; voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de fonte, de brasage et de rectification:

Système d'aspiration.

Éviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière / vapeur : Porter un équipement de protection personnel

Poussières et vapeurs : ne pas inhaler.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Pas de conditions spéciales de stockage requises.

Classe de stockage (Allemagne)

13 - Substances solides non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nous n'avons actuellement pas connaissance d'applications finales spécifiques qui dépassent le cadre des indications fournies au point 1.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

• cobalt			
No.-CAS	7440-48-4	No.-CE	231-158-0
Paramètres de contrôle	0,02 mg/m3		Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):(NZ OEL)
Paramètres de contrôle	0,02 mg/m3		Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
Paramètres de contrôle	0,02 mg/m3		Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):(KOR OEL)
• chrome			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Chromodur****Chromodur M**

Version: **2.0 / FR**
 Date de révision: **03.12.2021**
 Date de création: **28.01.2014**
 remplace la version: **1.1**
 Page: **5 / 10**

N° du matériau
 spécification **183077**
 VA-Nr **01963067**



No.-CAS	7440-47-3	No.-CE	231-157-5
Paramètres de contrôle	2 mg/m3		Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):(EU ELV)
	Indicatives		
Paramètres de contrôle	2 mg/m3		Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME):(INRS (FR))
	réglementaires indicative (VRI)		
Paramètres de contrôle	0,5 mg/m3		Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):(NZ OEL)
Paramètres de contrôle	0,5 mg/m3		Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
Paramètres de contrôle	0,5 mg/m3		Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):(KOR OEL)
• Silicium			
No.-CAS	7440-21-3	No.-CE	215-609-9
Paramètres de contrôle	10 mg/m3		Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME):(INRS (FR))
	limite indicative (VL)		
• manganèse			
No.-CAS	7439-96-5	No.-CE	231-105-1
Paramètres de contrôle	1 mg/m3		Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME):(INRS (FR))
Type d'exposition	Fumée		
	limite indicative (VL)		

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

De la vapeur de cobalt est dégagée lors de la mise en oeuvre., Veiller à une aspiration / purge appropriée au poste de travail ou sur les machines de travail. Aspiration de l'objet.

Équipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

Lors de travaux sans / aspiration de l'objet non suffisante :, Appareil de protection respiratoire disposant d'un filtre à particules P3

Protection des mains

Gants de protection

Matériau de gants caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, Caoutchouc Naturel/Latex nature (NR)

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales, Lors de la formation de fumée, de poussière : lunettes en liège

Protection de la peau et du corps

En cas d'apparition de cobalt - vapeur: Changer les vêtements salis., Utiliser un produit de protection de la peau avant de manipuler le produit. Après les travaux, veiller au nettoyage et à l'entretien de la peau.

Protection préventive de la peau conseillée.

Mesures d'hygiène

Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps., Pendant le travail, ne pas manger, boire, fumer, priser. Avant les pauses et à la fin des travaux, se laver les mains et/ou le visage., Ne pas inhaler la fumée, la poussière, la vapeur., En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Chromodur****Chromodur M**

Version: **2.0 / FR**
Date de révision: **03.12.2021**
Date de création: **28.01.2014**
remplace la version: **1.1**
Page: **6 / 10**

N° du matériau
spécification **183077**
VA-Nr **01963067**

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	
Forme	solide
Couleur	blanc
Odeur	inodore
Seuil olfactif :	non applicable
pH	non applicable (solide)
Point/intervalle de fusion	1330 - 1370 °C
Point/intervalle d'ébullition	non applicable (solide)
Point d'éclair	n'a pas de point d'éclair
Vitesse d'évaporation	non applicable, (solide)
Inflammabilité (solide, gaz)	non inflammable
Limite d'explosivité, inférieure	non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	non applicable
Pression de vapeur	non applicable
Densité de vapeur	non applicable
Densité	8,4 g/cm ³
Hydrosolubilité	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non applicable
Auto-inflammabilité	Non auto-inflammable, non autoréchauffable.
Décomposition thermique	non applicable
Viscosité, dynamique	non applicable
Explosibilité	non applicable
Propriétés comburantes	Non comburant

9.2. Autres informations

Autres informations D'autres données physico-chimiques ne seront pas déterminées.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Chromodur****Chromodur M**

Version: **2.0 / FR**
Date de révision: **03.12.2021**
Date de création: **28.01.2014**
remplace la version: **1.1**
Page: **7 / 10**

N° du matériau
spécification **183077**
VA-Nr **01963067**

**10.2. Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Pas de restrictions

10.5. Matières incompatibles

aucun(e) connu(e)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition lors d'une chauffe au-delà de la température de fusion
vapeurs métalliques

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par voie orale donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation donnée non disponible

Toxicité aiguë par pénétration cutanée donnée non disponible

Irritation de la peau donnée non disponible

Irritation oculaire donnée non disponible

Sensibilisation Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles par contact avec la peau ou par l'inhalation de poussière., Des réactions allergiques, déclenchées par des ions de cobalt et de chrome, sont connues. Une réaction allergique avérée déclenchée par un alliage DeguDent cobalt-chrome n'est pas connue

Toxicité à dose répétée donnée non disponible

Appréciation mutagénité donnée non disponible

Cancérogénicité Pas de donnée disponible

Toxicité pour la reproduction Pas de donnée disponible

Expérience chez l'homme Aucun effet néfaste lié à l'utilisation de ce produit n'a jusqu'à ce jour été révélé.
La solubilité de l'alliage est extrêmement réduite. Il peut donc être parti du principe que l'absorption quotidienne des éléments correspondants provenant de l'alimentation est considérablement plus élevée que celle provenant de l'alliage., En tant que composant de la vitamine B12, le cobalt est un élément essentiel pour le corps humain., Le molybdène est un élément essentiel pour le corps humain., L'absorption quotidienne de chrome provenant de l'alimentation s'élève à plusieurs milligrammes., L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Information supplémentaire En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue.
Cobalt (poussières et vapeurs) :, Les essais sur l'animal laissent supposer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Chromodur

Chromodur M

Version: 2.0 / FR
Date de révision: 03.12.2021
Date de création: 28.01.2014
remplace la version: 1.1
Page: 8 / 10

N° du matériau
spécification 183077
VA-Nr 01963067



un possible effet cancérogène. Littérature

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Cette produit ne fait l'objet d'aucun examen de toxicologie de l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Ce produit est insoluble à l'eau.
Pas d'autres informations disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire Poussières et formes hydrosolubles de l'alliage.; Éviter une pénétration dans le sol, les eaux et les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

Emballages non nettoyés

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

- | | |
|--|-----|
| 14.1. Numéro ONU: | -- |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies: | -- |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | -- |
| 14.4. Groupe d'emballage: | -- |
| 14.5. Dangers pour l'environnement: | -- |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Non |

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Chromodur****Chromodur M**

Version: **2.0 / FR**
Date de révision: **03.12.2021**
Date de création: **28.01.2014**
remplace la version: **1.1**
Page: **9 / 10**

N° du matériau
spécification **183077**
VA-Nr **01963067**

**Législation nationale****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité sur la substance n'est pas nécessaire pour ce produit selon le paragraphe 2(8), 2(9) ou le paragraphe 14 du décret REACH.

SECTION 16: Autres informations

Classification et procédé utilisé pour déterminer le classement de mélanges selon le règlement UE (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Classification	Procédé de classification
Resp. Sens., 1 , H334 Skin Sens., 1 , H317 Aquatic Chronic, 4 , H413 Repr., 1 , H360F Carc., 1 , H350 Muta., 2 , H341	

Phrases H importantes du chapitre 3

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 : Peut provoquer le cancer.
H360F : Peut nuire à la fertilité.
H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Autres informations

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.

Légende

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales
ASTM Société américaine de contrôle de matériaux
ATP Adaptation au progrès technique
BCF Coefficient de bioconcentration
BetrSichV Décret sur la sécurité à l'intérieur de l'entreprise
c.c. récipient fermé
CAS Société d'attribution de numéros CAS
CESIO Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires
ChemG Loi sur les produits chimiques (Allemagne)
CMR cancérigène-mutagène-toxique pour la reproduction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Chromodur****Chromodur M**

Version:	2.0 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	03.12.2021	spécification	183077
Date de création:	28.01.2014	VA-Nr	01963067
remplace la version:	1.1		
Page:	10 / 10		



DIN	Institut allemand de normalisation, association enregistrée
DMEL	Niveau effet minimal dérivé
DNEL	Niveau effet zéro dérivé
EINECS	Inventaire européen sur les produits chimiques
EC50	concentration moyenne effective
GefStoffV	Décret sur les substances dangereuses
GGVSEB	Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale
GGVSee	Décret sur les matières dangereuses mer
GLP	Bonne pratique de laboratoire
GMO	Organisme modifié par voie génétique
IATA	Association internationale de transport par avion
ICAO	Organisation internationale d'aviation civile
IMDG	Code international des marchandises dangereuses sur l'eau
ISO	Organisation internationale de normalisation
LOAEL	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.
LOEL	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences
NOAEL	Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.
NOEC	Concentration sans effet pouvant être observé
NOEL	Dose sans effet pouvant être observé
o. c.	récepteur ouvert
OECD	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OEL	Valeurs limites d'air au poste de travail
PBT	Persistant, bio-accumulatif, toxique
PEC	Concentration dans l'environnement annoncée
PNEC	Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.
REACH	Enregistrement REACH
RID	Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail
STOT	Toxicité spécifique pour les organes cibles
SVHC	Substances liées à des craintes particulières
TA	Instruction technique
TPR	Troisième en tant que représentant (par. 4)
TRGS	Règles techniques pour les matières dangereuses
VCI	Association enregistrée de l'industrie chimique
vPvB	très persistant, très bio-accumulable
VOC	substances organiques volatiles
VwVwS	Prescription administrative pour la classification de substances menaçant l'eau
WGK	Classe de contamination de l'eau
WHO	Organisation mondiale de la santé